ANGLARDS DE SALERS

Séance du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 janvier 2023, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Madame Françoise FOURNIVAL, Madame Sandrine CHAZOULE, Monsieur Sébastien SIMON, Daniel TREMEE, Madame Brenda WALTER.

Absent excusé: Monsieur Alain DEFLISQUE, Monsieur Thomas FAGEOLE, Madame Alexandra ROUSSEYRE. Nadine FAUCHER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Février 2023

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

• Monsieur le Maire ouvre la séance par l'approbation du compte de gestion de la commune. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres «émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier municipal

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Approbation du Compte du Compte de Gestion du Lotissement ADOPTE A L'UNANIMITE
- Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DAPON, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 de la commune sui s'établit ainsi :

Fonctionnement:

Dépenses : 811 342.74 € Recettes : 1 010 581.34 €

Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2022 : 199 238.60 €

Résultat antérieur de l'Exercice : 233 569.59 €

Investissement:

Dépenses : 548 677.03 € Recettes : 589 768.60 €

Résultat d'investissement de l'année 2022 : 41 091.57 €

Résultat antérieur de l'exercice : 52 776.64 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal :

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le même procédé est fait pour l'approbation du Compte Administratif du Lotissement

Fonctionnement :

Dépenses : 19 970.00 € Recettes : 19 970.00 €

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022 : 0 €

Résultat antérieur de l'exercice : 0 €

Investissement:

Dépenses : 12 485.00 € Recettes : 15 000.00 €

Résultat d'investissement de l'année 2022 : 2 515.00 €

Résultat antérieur de l'exercice : - 71 141.97 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal :

ADOPTE A L'UNANIMITE

 Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2022, conforme aux résultats du compte de gestion 2022 du receveur municipal, Monsieur le Maire informe de l'affectation du résultat du budget de la commune et celui du lotissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

 Monsieur le Maire expose qu'il y a un projet actuel de déplacer le commandement de la Gendarmerie de Salers sur le site de Saint-Martin-Valmeroux. Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose à ce transfert et prend une délibération en ce sens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

 Monsieur le Maire informe du Projet de Vente de Cantal Habitat du Pavillon de type IV, 2 lotissement le Palin.

En effet conformément à la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi Elan et dans le cadre de la Convention d'utilité Sociale que Cantal habitat a signé avec l'Etat le 31 décembre 2019 un plan de vente par commune a été approuvé. Madame Laurie TOURNADRE a décidé de se porter acquéreur de ce pavillon

ADOPTE A L'UNANIMITE

 Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la continuité de participation de 80.00 € par enfant après vérification de paiement des 120.00 € par enfant pour l'organisation du transport scolaire pour les enfants de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

 Monsieur le Maire communique à l'assemblée des demandes de subvention pour un voyage en Angleterre (Londres) du 08 au 13 janvier ainsi qu'en Espagne du 29 janvier au 3 février 2023 et à Val Thorens du 5 au 9 décembre 2022. Après délibération le Conseil Municipal décide de verser la somme de 50.00 par élève par voyage effectué.

ADOPTE A L'UNANIMITE

 Monsieur le Maire informe de la demande d'un jeune de la commune qui sollicite une aide financière suite à une inscription à une formation au brevet d'initiation aéronautique qui s'élève à 110 €. Après délibération le Conseil Municipal propose de lui verser une subvention de 60.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le vote des subventions 2023 des différents organismes et associations

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Demande de Subvention Fonds Cantal Solidaire Programme 2023 concernant le programme de voirie pour un montant de travaux s'élevant à 104 927.80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il a également été évoqué :

- La présentation du site de la Commune par Brenda au printemps
- Le départ à la retraite de Maryline Besse avec « un pot de départ »
- L'avancement de l'adressage avec l'envoi du courrier aux administrés et la commande des plaques et panneaux
- Les travaux de la fibre sont en cours
- La réunion de la commission des travaux pour le Peil, le Cheix, le Bourg, Sarrette, Le Viaureau, Joncoux
- Syndicat de voirie pour le point à temps,
- Le Courrier de Philippe Vizet pour nettoyer les bois de la commune
- Mettre en place un pot pour les habitants de la commune ayant 60 ans de mariage.
- La Mise en place du Géoportail de l'urbanisme

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h45